

Art. 229 et 230 du Code Civil
de Sylvain BRISON

Durée : 5 minutes

Personnages :

- **Jenny** : témoin de la mariée.
- **Simon** : témoin du marié.
- **Le marié.**
- **La mariée.**
- **Le (ou la) maire.**
- **Quelques figurant(e)s.**

Synopsis

Jenny et Simon ne semblent pas très enthousiastes d'assister au mariage de leurs meilleurs amis. Mais s'agit-il bien d'un mariage ?

Décor

Des chaises. La chaise du marié est bancal.

Droits

Ce texte est protégé par le droit d'auteur. Cette pièce ne peut pas être jouée sans autorisation préalable de l'auteur. Pour obtenir une autorisation, rendez-vous sur le site www.kava.fr

Jenny

Tu peux entrer, il n'y a personne.

Simon entre

Simon

Où est-ce qu'on se place ?

Jenny

Toi à coté du marié et moi à coté de la mariée, forcément.

Simon

Forcément.

Jenny

Ben oui forcément. Tu ne vas pas de mettre à l'autre bout de la salle. Les témoins sont toujours à coté des mariés.

Simon

Je n'aurais jamais dû accepter. Tu parles d'une idée débile.

Jenny

Tu ne pouvais pas refuser !

Simon

Quelle idée de se marier aussi.

Jenny

Simon, on en a déjà discuté.

Simon

Ils auraient dû rester concubins, comme nous. Tu vois où ça nous mène cette histoire.

Jenny

Essaierais-tu de me dire que tu ne voudras pas te marier avec moi ?

Simon

Moi ? Au contraire, tu le sais bien.

Jenny

Eh bien alors ?

Simon

Tu sais très bien ce que je veux dire.

Jenny

Hum... Je pensais qu'il y aurait plus de monde. Les parents ne sont pas venus.

Simon

Tu vois - eux au moins - ils ont su dire non.

Jenny

Je suis sûre que c'est à cause de l'église.

Simon

A cause de l'église ? On n'y va pas à l'église ! Et heureusement encore !

Jenny

Justement, c'est à cause de ça.

Simon

Enfin, ils peuvent toujours y aller mais ce sera sans moi. Je n'ai pas l'intention d'aller m'y ridiculiser.

Jenny

Et pour notre mariage ?

Simon

Quoi ?

Jenny

Pour notre mariage, tu voudras y passer à l'église ?

Simon

Evidemment !

Jenny

Tu me rassures.

Simon

Ne fais pas celle qui ne comprend pas. La question ne se pose même pas. Bon, alors qu'est-ce qu'ils font ? Ils pourraient au moins être à l'heure pour leur cérémonie débile.

Jenny

Arrête de dire que c'est débile !

Simon

C'est débile non ? Ou ce n'est pas débile ?

Jenny

Ca les rend heureux, respecte au moins ça.

Simon

Oui ça les rend heureux. Vaut mieux entendre ça qu'être sourd. Bon, alors qu'est-ce qu'ils font ? Tu les vois ?

Jenny

Non pas encore.

Simon

Tu ne crois pas qu'ils vont le regretter ?

Jenny

Je ne sais pas... Attends, je crois qu'ils arrivent. Chut !

Le marié, la mariée, le maire et quelques figurants entrent.

A plusieurs reprises les mariés font mine de s'asseoir sur les 2 chaises, mais ils restent finalement debout.

Le Maire

Pierre Martin et Véronique Durand, je vais procéder à la lecture des articles 229 et 230 du code civil. Mais avant cela permettez-moi de dire deux mots. Tous deux enfants du pays c'est avec un plaisir très inhabituel que je vous accueille aujourd'hui dans la maison de la république de notre petite commune. Le magistrat que je suis, mais aussi le citoyen, le voisin et surtout l'ami de vos deux familles fut d'abord surpris et finalement honoré que vous ayez choisi notre – votre – commune pour cette « célébration » que j'ai exceptionnellement accepté d'animer en ces lieux symboliques. Mais, procédons sans plus attendre à la lecture des articles qui nous concernent.

« Article 229, le divorce peut être prononcé en cas de consentement mutuel, en cas de rupture de vie commune, en cas de faute. Article 230, lorsque les époux demandent ensemble le divorce, ils n'ont pas à en faire connaître la cause; ils doivent seulement soumettre à l'approbation du juge un projet de convention qui en règle les conséquences. ».

Monsieur Pierre Martin souhaitez-vous divorcer de Madame Véronique née Durand épouse Martin ici présente ?

Le marié

Oui je le veux.

Le Maire

Madame Véronique née Durand épouse Martin, souhaitez-vous divorcer de Monsieur Pierre Martin ici présent ?

La mariée

Oui je le veux.

Le Maire

Au nom de la loi, je vous déclare divorcés !

Quelques applaudissements non soutenus

Fin